

CHSCT PLENIER DU 28 MAI 2018

COMPTE-RENDU PARTIEL SUR POINTS DOUANE

Sous la présidence de M. Dominique PROCACCI, chef du pôle pilotage et ressources de la DRFiP de Paris, assisté de divers assesseurs, dont M. Julien COUDRAY, chef du pôle BOP-GRH de la direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France, une séance plénière du CHSCT départemental des Finances de Paris s'est tenue lundi 28 mai 2018.

En propos introductif, le président de séance annonce plusieurs remplacements : celui du Dr Dieupart, médecin de prévention, par deux autres médecins dont les compétences territoriales restent à définir, celui de M. Christian Boucard par M. Franck Lacroix à la tête de la direction régionale des douanes de Paris, et celui de Philippe Mathieu, suppléant FO, par Pascale Brizio, également agente des douanes.

Les délégués Solidaires étant absents, les représentants du personnel présents (CGT, FO, CFDT) proposent de reporter le vote des PV des séances précédentes (point I de l'ordre du jour), ce que le président de séance accorde.

Deux déclarations liminaires sont lues par les élus CGT et FO (ci-jointe en annexe).

L'examen de l'ordre du jour commence par le point II intitulé « relocalisation du service de la formation professionnelle au siège de la direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France ».

M. Coudray, qui représente le directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France, expose le projet, déjà ancien, de rapprocher physiquement le service de la formation professionnelle (FP), implanté sur le site de Boissy-Saint-Léger, du service des ressources humaines de la DI, situé dans les bureaux de République (14 rue Yves Toudic), afin de favoriser les synergies et le partage optimal de l'information et de rendre un service encore amélioré aux publics bénéficiaires, notamment les stagiaires.

Sur un plan fonctionnel, la situation beaucoup plus centrale du service FP aura un intérêt pratique : le rapprocher d'une partie des services bénéficiaires, et permettre à ses agents d'accéder plus facilement aux salles de formation du Vitalys, souvent utilisées.

Il rappelle que les missions et l'organisation des tâches sont inchangées et que la nouvelle localisation, indépendamment de l'allongement des trajets, présente divers avantages en termes d'environnement et conditions de travail : locaux adaptés et en bon état, desserte très large en transports publics, possibilités de stationnement, choix divers de restauration collective en proximité. Ces changements devraient à terme améliorer l'attractivité du service FP.

Les vœux des 5 agents concernés ont été recueillis. L'un d'eux a souhaité être reclassé dans un autre service localisé à Boissy-Saint-Léger, ce qu'il a obtenu ; la chef de service et un agent de catégorie A ont préféré suivre leurs fonctions à République ; les 2 derniers agents, de catégorie B, ont opté pour une mutation, l'un pour Rungis et l'autre pour le CSRH de Bordeaux.

Après information en amont des représentants du personnel, lors du CTSD du 7 décembre 2017 notamment, le projet a été inscrit à l'ordre du jour du CTSD du vendredi 25 mai ; il en a toutefois été exclu par le directeur interrégional sur la demande des représentants du personnel, son examen et son vote étant reportés au CTSD suivant, le 28 juin prochain.

Les représentants du personnel FO et CGT affirment d'une même voix que **cette opération ne peut pas être considérée et traitée comme un simple déménagement**, comme annoncé en CTSD le 2 mai (ce qui a provoqué la sortie de séance des élus), alors qu'elle présente les caractéristiques d'une restructuration, et qu'en outre sa qualification en restructuration a été annoncée à deux reprises, par deux directeurs interrégionaux successifs (M. Galy en CTSD du 16 novembre 2017 et M. L'Hermitte en CTSD du 2 décembre 2017). **Ils sollicitent avec vigueur la qualification de restructuration et l'accompagnement social qui doit en résulter pour les agents concernés.**

Par ailleurs, il est essentiel que le site de Boissy-Saint-Léger, qui comporte un potentiel immobilier non négligeable, soit assez densément occupé pour que les services domaniaux, très vigilants sur l'optimisation de l'utilisation des propriétés publiques, ne s'orientent pas vers un projet de désaffectation et de cession. Le transfert d'un service, même composé d'un faible nombre d'agents, n'est pas un signal positif à cet égard.

L'administration par la voix de M. Coudray, indique que le directeur interrégional et ses équipes sont en dialogue avec la direction générale, qui s'y est jusqu'ici opposée, sur la qualification de restructuration.

Les représentants FO assurent le directeur interrégional de leur entier soutien dans cette démarche !

Il ajoute que la direction s'efforce de répartir les installations sur le site de Boissy-Saint-Léger afin qu'il ne présente pas de zones de sous-occupation.

Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un vote défavorable sur ce point.

A la demande de l'administration, un « avis » (explication de vote) sera rédigé.

III – Evolution du pôle performance pilotage et contrôle interne (3PCI) de la direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

M. Coudray reprend les grandes lignes de ce projet, déjà présenté à cette instance le 23 novembre 2017, en précisant les missions qui seront dévolues à chacune des nouvelles composantes :

- dialogue de gestion avec la DG, animation de la performance, pilotage de l'activité incluant un volet adaptations et restructurations (le terme mérite d'être relevé), et dialogue social, pour la composante « pôle pilotage performance et dialogue social » ;
- établissement des plans de contrôle interne (dont cartographie des risques), développement de la maîtrise des risques financiers, relations avec les corps de contrôle, et contrôle de gestion, pour le pôle audit et contrôle interne (PACI).

Les missions et compétences des agents déjà en poste sont inchangées, leurs conditions et environnement de travail également ; les équipes vont être étoffées et des actions de formation vont être organisées, en lien avec l'IGPDE mais aussi l'institut de pilotage, audit et contrôle interne (IPACI).

La CGT note que cette scission du pôle initial débouche sur la création d'un poste de DSD ; l'administration indique que la concentration comptable l'a permis.

N'hésitez pas à contacter ses représentants :

Jean-Baptiste Chollet (DRFiP, [UZES](#)), Pascale Brizio (USD-FO [Douanes](#)).